

AVIS PUBLIC ERRATUM

Le 9 novembre 2016, un avis public intitulé CONVOCATION AU REGISTRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 16-123 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 832 100 \$ AFIN DE PROCÉDER À LA MISE AUX NORMES ET À L'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS a été publié dans le bulletin municipal *Le Gazouilleur Plus*.

Nous désirons informer la population qu'une erreur s'est glissée quant aux personnes habiles à voter ainsi que le nombre de demandes requis pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin. Prenez note de ce qui suit :

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, **dont l'immeuble est desservi par le réseau d'égout municipal** :

4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement n° 16-123 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **74**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n° 16-123 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 16 novembre 2016.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière